

Le 18 janvier 2016

Stella Leney
Directrice principale – Environnement
et affaires corporatives
20e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A 4



N/Référence : C-5031

Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)* (ci-après *Loi sur l'accès*)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courrier électronique du 18 décembre 2015. Vous trouverez en annexe l'information en réponse aux questions 1 à 5 de votre demande.

Concernant l'installation des compteurs de nouvelle génération, le dernier suivi au 30 septembre 2015 fait état de 3, 605 millions de compteurs installés sur une prévision de 3, 496 millions à la même date. Hydro-Québec prévoit que le déploiement des compteurs de nouvelle génération sera complété à la fin de l'année 2016.

Le suivi au 30 septembre 2015 signale également qu'un total de 62 285 clients se sont prévalus de l'option de retrait et possèdent un compteur non communicant installé.

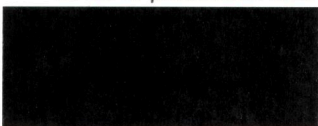
À ces sujets, nous vous référons au *Suivi du projet Lecture à distance au 30 septembre 2015* déposé par Hydro-Québec à la Régie de l'énergie et disponible à l'adresse suivante : http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi_HQD_D-2012-127.html. Le prochain suivi trimestriel fera état de la situation du projet au 31 décembre 2015.

Enfin, la page 15 de ce document fait état que le Distributeur et le prestataire de services ont reçu un total de 2093 plaintes, ce qui représente un taux de 0,06 % de plaintes par rapport au nombre total de compteurs installés. De ces plaintes, 349 touchaient la facturation et aucune n'a révélé une défectuosité du compteur.

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j